L'ÉDITORIAL D'HERTÉ

www.c-q-v.org

10 mai 2008

AÉROPORTS DE MONTRÉAL : branche dictatoriale du gouvernement fédéral?

ADM, vient de faire une retraite stratégique sur l'introduction de nouveaux corridors aériens, lors de son assemblée générale annuelle du 8 mai. La stratégie, selon laquelle son président, James Cherry, laisse entendre qu'il est disposé à abandonner les nouveaux corridors, est tout simplement conçue pour maintenir le contrôle complet sur les critères à utiliser pour cesser l'introduction de nouveaux corridors. ADM veut éviter à tout prix de se faire entraîner dans ses retranchements les plus faibles : refus de consultations publiques indépendantes, refus d'études d'impacts indépendantes sur les conséquences de leurs décisions, absence totale de transparence, refus d'admettre que Mirabel mettrait fin à tout jamais aux agressions contre les citoyens, désinformation systématique sur les conséquences de ses actes odieux, mensonges publiés à pleines pages dans les journaux et mauvaise foi profondément incarnée.

ADM impose depuis 1996 à plusieurs dizaines de milliers de citoyens, d'accepter sans rien dire une augmentation des risques à leur santé et à leur sécurité, une réduction croissante de leur qualité de vie, en plus de sacrifier la valeur de leur patrimoine immobilier, pour le bien de la collectivité. ADM a toujours feint d'ignorer que le survol régulier sans cesse croissant, de jour comme de nuit, d'un territoire, a des effets très négatifs sur la valeur des propriétés résidentielles. C'est ainsi que, grâce à cet « oubli » délibéré, ADM, avec l'accord tacite du gouvernement fédéral, a pu faire croire que les citoyens que l'on se préparait à agresser, n'avaient droit à aucune compensation.

Si le principe d'une compensation juste et équitable quand un dommage est causé, avait été admis en 1996, comme cela se fait ailleurs dans le monde civilisé, jamais ADM aurait pu justifier sa décision de fermer Mirabel, parce que le prix aurait été tellement exorbitant qu'il aurait forcé, une fois pour toutes, le rapatriement de tous les vols réguliers à Mirabel. Est-il concevable que cet aéroport ait été expressément conçu et construit pour protéger les droits des citoyens à une vie normale, tout en offrant aux utilisateurs un des aéroports les plus avant-gardistes au monde? Aujourd'hui, les droits des citoyens sont bafoués et ADM a choisi de nier leurs droits sans que Transports Canada n'intervienne. Pourquoi, demandez-vous? « Follow the money » disent les anglais. Les raisons probables sont inavouables : le gouvernement fédéral a fait tout en son pouvoir pour se soustraire à ses obligations démocratiques, en confiant à des mercenaires privés bien rémunérés, les dirigeants d'ADM, l'ingrate tâche de faire ce qu'il n'aurait jamais été capable de faire directement.

Devant autant d'aberrations, CQV se prépare à dévoiler sur son site internet les dessous inédits du pire scandale des quarante dernières années au Canada. Comme ce scandale touche aux droits

fondamentaux de tous les canadiens, CQV s'adressera également à la vérificatrice générale du Canada, la très respectée madame Sheila Fraser, pour qu'elle effectue une enquête approfondie sur le ministère des Transports qui se cache derrière les décisions d'ADM. Il est espéré que la vérificatrice fera toute la lumière sur les véritables raisons pour lesquelles ni Transports Canada, ni Environnement Canada, ni Santé Canada ne sont intervenus, alors que :

- ADM a toujours refusé d'effectuer de véritables études d'impacts indépendantes sur l'environnement, avant de prendre des décisions cruciales, comme le font toutes les autres Autorités Aéroportuaires Canadiennes;
- ADM a toujours refusé de consulter les citoyens concernés par ses décisions devant un forum public indépendant, en dépit de l'obligation contractuelle qui le lie à Transport Canada;
- ADM a sciemment laissé des promoteurs développer et des municipalités approuver des projets résidentiels dans des secteurs qu'ils avouent maintenant être incompatibles avec de tels projets;
- ADM a pu introduire sans consultation de nouvelles trajectoires aériennes au-dessus de secteurs qui en avaient toujours été exempts auparavant, augmentant par le fait même les risques à la santé et à la sécurité des nouveaux citoyens ciblés, tout en gâchant leur qualité de vie et la valeur de leur patrimoine immobilier;
- ADM a choisi d'ignorer les avertissements mondiaux sur les risques à la santé causés par les survols de nuit de secteurs habités, alors qu'il aurait été possible de surseoir à toute expansion de l'aéroport de Dorval, un petit aéroport municipal enclavé sans avenir, comme le recommandaient tous les experts;
- ADM a multiplié sans arrêt les gestes et les publications pour désinformer les médias, le milieu des affaires, la classe politique, les tribunaux et la population en général sur ses véritables intentions dès 1996;
- ADM persiste à manquer de transparence en cachant des renseignements essentiels pour mesurer le degré de nuisances imposé aux citoyens, une autre manifestation de sa mauvaise foi;
- ADM a décidé qu'il était normal pour quelques dizaines de milliers de citoyens d'être les seuls à payer d'une expropriation déguisée, pour satisfaire les besoins en transports d'une collectivité, en contradiction du principe « Pollueur-payeur » admis partout dans les pays civilisés;
- ADM s'empresse de faire disparaître impunément le seul endroit au monde (Mirabel) où il existe déjà un aéroport international conçu et construit pour éliminer toute atteinte aux droits légitimes des citoyens.

Renoncer à une telle enquête ouvrirait la porte à ériger en système à travers le Canada la dictature privée, qui se substituera graduellement aux obligations démocratiques des gouvernements à l'égard de la protection des citoyens. Les actions et les inactions d'ADM en sont la preuve la plus évidente.